

Reillanne

Bulletin d'info municipal



Sommaire

- Édito - 2 - 3
- Vie municipale - 4 à 7
- Communauté de communes - 8-9
- Vie du village - 10 à 18
- Agenda - 19
- Infos pratiques - 20



Chères Reillannaises, chers Reillannais,

« 2019 ouvre la quatrième année de notre mandat, il me paraît utile d'avoir ce soir un regard sur le chemin parcouru durant ces années. Le budget communal a été notre première préoccupation et reste bien sûr l'objet de notre attention constante. Nous avons assaini la situation en mettant fin à des dépenses inutiles, économisant dès 2016 près de 200 000 € sur différents postes budgétaires. Une gestion rigoureuse de nos finances a permis de garantir la continuité des services à la population avec par exemple une amélioration des repas à la cantine sans surcoût pour les familles.

Le CCAS est plus que jamais attentif au soutien à apporter aux plus démunis, nos anciens ne sont pas oubliés, nous portons une attention particulière au repas de fin d'année et aux colis de Noël.



En 2018 j'ai demandé à Francis Marguerite, adjoint en charge du budget, de travailler avec les membres de la Commission des finances aux moyens de réduire drastiquement notre endettement. Dès cette année, avec la clôture de certains emprunts, les résultats se feront sentir et ils se poursuivront les années suivantes.

Les finances communales n'ont pas vocation à payer des intérêts aux banques. C'est d'autant moins acceptable que les services de l'État tirent argument de cette charge financière pour nous refuser les dotations nécessaires aux équipements destinés à la population.

Nous avons dû aussi faire face à l'urgence en ce qui concerne notre ressource en eau.

La sécheresse de l'été 2016 a permis de prendre la mesure des travaux à programmer pour notre forage de la Fare. Dans le même temps il a fallu continuer la lutte contre les fuites en finalisant le déploiement des systèmes de détection. Je tiens à saluer ici l'engagement de notre adjoint aux services techniques, Lucien Silvy et le travail des employés municipaux. Je veux aussi remercier pour leur dévouement Monsieur Gandolfo, ancien adjoint, et Monsieur Bernard Giorgi, conseiller municipal, qui prennent une part active à la surveillance du réseau. Les

efforts conjugués de tous ces acteurs ont permis d'atteindre en 2017, un remarquable niveau de rendement de notre réseau atteignant 76% en 2017 et 80% en 2018. Mais il fallait aussi sécuriser la ressource. Dès 2016 nous avons procédé à des travaux d'entretien négligés depuis de nombreuses années ce qui a permis de régulariser le débit.

La nécessité d'adjoindre un nouveau forage en aval du premier s'est imposée pour permettre une plus grande souplesse d'exploitation et la sécurité du débit. Les études ont été menées en 2017 et la finalisation de ce projet aboutira au début de cette année.

La sécurisation de notre ressource ne serait rien sans la mise en place d'une tarification équitable de l'eau. Une commission spécifique consacrée à cette question a rendu ses conclusions fin 2018. Les nouveaux tarifs plus incitatifs à l'économie s'appliqueront dès le mois de mai. L'eau est un bien commun de l'humanité, c'est pour cette raison que notre municipalité comme les précédentes est attachée à une gestion publique de la ressource dans le cadre d'une régie municipale.

L'eau communale doit tout simplement rester une compétence de la commune.

C'est pourquoi notre municipalité a participé à la mobilisation massive des maires contre le projet gouvernemental d'un transfert de cette compétence au profit des intercommunalités dès 2020. Nous avons réussi à faire reculer le pouvoir qui a repoussé l'échéance à 2026.

Il faudra à nouveau tous se mobiliser pour garder la maîtrise de l'eau communale, je ne manquerai pas de vous en reparler le moment venu. Nous portons également nos efforts sur la question du logement social. Dans l'ordre de nos priorités il s'agit tout à la fois de restaurer l'existant et de se projeter sur un programme de constructions nouvelles. Concernant l'existant nous devons faire face à une dégradation importante de l'habitat ancien. Un partenariat avec l'association LOGIAH a été établi. Ce dispositif permet aux propriétaires de solliciter des financements en provenance de l'ANAH et de la CAF.





Edito

Nous avons également engagé la réhabilitation du logement du CCAS permettant de créer plusieurs appartements. Mais les dossiers de financement butent encore cette année sur la mauvaise volonté de l'État qui nous contraint à décliner ce chantier en plusieurs tranches annuelles. Pourtant, l'augmentation du parc de logements sociaux à Reillanne relève de l'urgence. En raison de l'attractivité du village beaucoup de jeunes ménages cherchent à se loger ici et sont souvent rebutés par le montant élevé des loyers.

En ce qui concerne les logements neufs la municipalité a acquis dans le quartier du Cai un terrain sur lequel nous menons le projet d'un éco-quartier regroupant des logements sociaux et un bâtiment destiné à accueillir des ateliers-relais. Le programme de logements sera porté pour partie par la mairie et pour partie par un bailleur social. Une réunion publique sera prochainement organisée pour informer les riverains et répondre à toutes les questions que suscitent ce programme.

Pour être à votre écoute nous avons lancé dès janvier 2016 les commissions extra municipales à travers lesquelles vous exprimez vos envies et élaborez vos projets pour Reillanne. Mais il fallait aussi vous rencontrer là où vous vivez. C'est pourquoi depuis septembre 2018 nous organisons des réunions de quartiers qui sont l'occasion de faire le point sur vos attentes au plus près du quotidien. Après les Terres Blanches, Les Granons et la Place de l'Ormeau nous viendrons bientôt à la rencontre des habitants du centre ville.

Nous, élus de proximité, acteurs et garants de la démocratie locale, sommes les mieux placés pour écouter les citoyens et leur venir en aide au quotidien. Bien placés aussi pour constater les dégâts occasionnés aux services publics de proximité par les politiques d'austérité. Nous luttons quotidiennement pour répondre aux besoins de la population malgré des budgets contraints et le démantèlement de nos compétences orchestré par la loi NOTRe.

Pourtant l'argent ne manque pas. Cette année encore les actionnaires des entreprises du CAC 40 se sont partagé 40 milliards d'€ de dividendes. L'optimisation fiscale fait rage. Tous les ans entre 80 et 100 milliards d'euros échappent à l'impôt pour prendre la route des paradis

fiscaux. En même temps, comme dirait M. Macron, plus de 9 millions de français vivent avec moins de 900 € par mois. Il y a près de 6 millions de chômeurs, tous les hivers des gens meurent de froid dans les rues de nos villes. Le 04 fait partie des départements où entre 12 et 14% de la population vit avec moins de 800 € par mois. Pour Reillanne cela fait entre 200 et 220 personnes. Dans la 5^e puissance économique de la planète c'est proprement intolérable !

La démocratie locale est une conquête de la révolution française et depuis les origines de la République la commune représente l'échelon idéal où s'élabore le destin du territoire et s'exerce la citoyenneté. Le dépeçage de nos compétences au profit de l'intercommunalité conjugué à des dotations au rabais, à la suppression de la taxe d'habitation, signent la volonté de l'État de voir disparaître nos communes et s'accroître les inégalités.

Je ne me résous pas à cette perspective pour Reillanne. Je souhaite continuer avec vous, à l'écoute de vos préoccupations, à me battre pour ce village, à nourrir pour lui des projets d'avenir basés sur la solidarité, le partage et le vivre ensemble dans le cadre d'un futur mandat à l'horizon 2020-2026 ».

Claire Dufour, maire de Reillanne



Cédric Volet
(représentant CGT du personnel
hospitalier de Manosque)



Vie municipale

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 décembre 2018

- Demande subvention DETR 2019 pour la réfection des sanitaires de l'école et la création d'une buanderie
Dépenses : 43 014.05 € Recettes : Etat DETR (60%) 25 808.43 € HT Autofinancement (40%) : 17 205.62 € HT
- Demande subvention DETR 2019 pour la réfection thermique du logement social communal – ancien hospice-
Dépenses : 55 752.05 € HT Recettes : Etat DETR (55%) 30 663.88 € HT Autofinancement (20%) : 11 150.50 € HT
- Demande subvention au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau pour la réfection d'une conduite d'eau potable sur la RD14
- Désignation d'un délégué suppléant au PNRL Monsieur Max Richard a été désigné délégué suppléant
- Vote : contre le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.
- Non approbation du rapport sur le prix et la qualité du service SPANC

Jeudi 31 janvier 2019

- Débat sur les orientations budgétaires 2019
- Adoption à l'unanimité des tarifs du marché à compter du 1er janvier 2019
- Approbation à l'unanimité de la modification du règlement du marché : le jeudi possibilité d'accueillir jusqu'à 10 emplacements.
- Désignation d'un délégué titulaire au SDE 04 : Francis Marguerite remplace Danielle Degdagui
- Remboursement anticipé de 2 prêts caisse d'Épargne

RÉUNION DE QUARTIER, PLACE DE L'ORMEAU

Les élus avaient donné rendez-vous aux habitants sur la petite place de l'Ormeau en début de soirée afin de faire le tour du quartier et de visualiser les problèmes.

Une des principales préoccupations est :

l'éclairage public. Des pannes qui durent depuis plusieurs mois malgré les relances à la société TEM. Il faut souligner qu'un repérage des points lumineux défectueux a été effectué par l'équipe technique de la commune. Depuis, la société TEM est enfin intervenue et les ampoules ont été changées sur l'ensemble du village.

Actuellement l'éclairage public qui fonctionne à partir de 5 h du matin donne satisfaction.

Des travaux divers sont signalés dont un poteau qui se descelle et il est suggéré de faciliter le stationnement plus près du mur qui longe le boulevard de Salve.

Après une visite sur le terrain, nous nous retrouvons à la salle des Pénitents. Claire Dufour rappelle que c'est la troisième réunion de quartier et que la volonté des élus est de rencontrer les Reillannais au plus près de leur lieu de vie. Après la période hivernale, ces visites reprendront durant le 1er trimestre 2019. La prochaine aura lieu le 6 mars à 18 h salle du conseil en mairie et concernera le centre du village.

Autour de la table, les conversations s'enchaînent.

Les rats prolifèrent ! Afin d'y remédier, engagement est pris de s'adresser à un spécialiste après l'hiver. La vitesse des véhicules boulevard de Salve est évoquée mais certains estiment que cela reste exceptionnel.

Cependant, quelques solutions sont proposées :

ralentisseurs, rétrécissement de la chaussée mais plus globalement un avertisseur de vitesse est demandé.

Le stationnement, tout comme la place de l'automobile, est un sujet important. Notre village compte 1 690 habitants ; la population a doublé en trente ans. Avec parfois deux ou trois véhicules par famille, chacun veut pouvoir stationner devant chez lui. L'été, les touristes occupant les gîtes utilisent les places des résidents locaux, lesquels soulignent les problèmes de circulation dus à leur méconnaissance de nos ruelles étroites. Une réunion de la commission « stationnement et circulation » s'est tenue le 19 février spécialement pour aborder la question dans ce quartier.

L'ADSL ... la question est posée. Comme de nombreux villages de notre département nous ne disposons pas des services que nous sommes en droit d'attendre. Les derniers travaux réalisés par Orange sont insuffisants. Il faudrait que l'État et les opérateurs respectent leurs engagements pris récemment.

Les containers de la place : une habitante du quartier demande que les containers soient nettoyés plus régulièrement. Au cours de ce débat, une autre propose d'instaurer une journée de nettoyage bénévole du village au printemps et à l'automne.

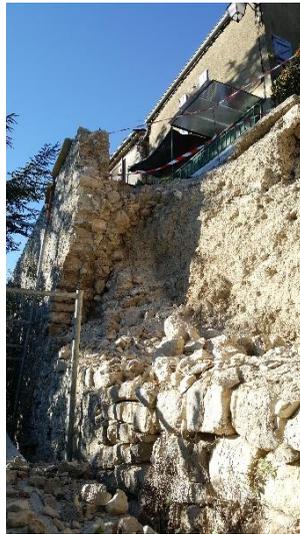
Les conversations se poursuivent autour d'un verre.

Francis Marguerite



Vie municipale

LE MUR DE LA RUE DU PLANET



Après plusieurs mois de menace d'effondrement, le mur de la rue du Planet a été rénové par l'entreprise Canavese.

LE PONT BASCULE

Le pont bascule de Reillanne situé aux Granons est actuellement hors service. En effet, suite à des problèmes économiques et de rentabilité pour la structure, GPS (Groupement Provence service) a décidé de stopper l'activité des silos et dans le même temps a mis un terme à l'alimentation électrique depuis le 1^{er} janvier 2019.

La mairie déplore cet arrêt précipité qui était un atout pour notre village et pour les agriculteurs de notre commune.

Le pont bascule appartient à la mairie de Reillanne et GPS mettait à disposition un emplacement pour la pesée des camions de grains, de foins et autres.

La mairie vendait des cartes ce qu'elle ne fait plus puisque le pont bascule est hors service.

Faire des travaux pour remettre le courant sur sol d'autrui n'est pas possible, ni de le déplacer le pont bascule pour l'instant, GPS ayant mis les silos en vente. C'est un bien agricole et l'avenir de ce site nous préoccupe beaucoup.

*Louise Calais
adjointe à l'urbanisme l'agriculture
et l'environnement*

2 MOTS SUR L'AGENDA DE POCHE DE REILLANNE

Depuis 2012, Infocom publiait et la mairie distribuait les agendas de poche de Reillanne.

Cette année, après une démarche commerciale infructueuse, l'agenda a été annulé par manque d'annonceurs.

Beaucoup parmi vous attendait celui de 2019 avec impatience ; nous regrettons de ne pouvoir répondre à votre attente.



Vie municipale

MAS DES PRÉS

Fin décembre 2018, un article paru dans la Provence sur une pleine page, mettait un coup de projecteur sur le Mas des Prés. Nous saisissons donc cette occasion pour préciser le point de vue de la municipalité sur ce dossier.

En premier lieu la Mairie de Paris a mis en vente le Mas des Prés dès 2001 en fixant un prix de vente (2 200 000 €) considéré comme délibérément trop élevé en regard de l'état du bâtiment et de son inévitable transformation.

Malgré ce handicap, le projet d'une plateforme artistique et culturelle a mobilisé durant deux années (2005-2006) l'énergie d'un collectif d'artistes reillannais en lien avec la population. De nombreux contacts ont été pris à cette époque avec la municipalité Bressand, le Conseil Général et son président Jean Louis Bianco, la Région et la Mairie de Paris. Il ne s'agissait pas d'un projet farfelu de « baba cools » branchés, mais d'une opportunité très élaborée qui n'a pas rencontré de vraies volontés politiques. Le prix demandé n'étant pas la moindre des difficultés qui aient fait reculer les décideurs...

A la suite d'on ne sait quelles négociations, Madame Pozzo di Borgo obtient de la Mairie de Paris qu'elle lui cède finalement le bien à prix soldé puisqu'on passe de 2,2 M d'€ à la modique somme de 720 000 €. Une ristourne de près de 70% qui a tout de même fait tousser à Reillanne, en particulier ceux qui se sont mobilisés pour le projet culturel et qui n'ont jamais obtenu la moindre baisse de la part de Monsieur Delanoë alors maire de la capitale...

Dès 2011, Monsieur Calvet, alors maire de Reillanne, annonce la construction d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) dans les bâtiments du couvent, promettant la création de 40 emplois. La construction d'un tel établissement relève avant tout d'un appel à projet lancé par le Conseil Départemental. Celui-ci n'avait pas l'intention à l'époque ni même aujourd'hui de programmer ce genre d'opération. En effet le nombre de lits disponibles étant jugé suffisant dans le 04, les élus du département privilégient la rénovation de l'existant plutôt que la création de nouvelles structures. Il est donc parfaitement illusoire et mensonger de faire aujourd'hui à nouveau état de la création de ces 40 emplois sur Reillanne

Consciente de cette impossibilité d'un EHPAD au Mas des Prés, Madame Pozzo di Borgo proposait avec un cabinet d'architecture, Equator Paris, la réalisation d'un complexe du type « hébergement pour personnes âgées non dépendantes », l'équivalent des « Senioriales » qui fleurissent un peu partout en France.

Il s'agissait d'un projet démesuré constitué d'un bâtiment moderne d'environ 3600 m² sur deux niveaux enclavant dans une architecture de verre et d'acier la partie historique du couvent qui seule était conservée. La « mécène » ne perdait pas de vue la rentabilité de l'opération car ce

gigantisme, à ses dires, était seul garant d'un coefficient de remplissage suffisant, c'est à dire autour de 90 résidents minimum.

Et les emplois me direz-vous ? Le projet de résidence senior ne comportait plus que 10 emplois dont une majorité était dévolue à du personnel qualifié difficile à recruter dans le village.

Après examen de la demande de permis de construire, au vu de l'impact paysager, de l'édification d'une station d'épuration spécifique en bordure d'une zone classée Natura 2000, du surcroît de consommation d'eau engendré par l'apport de cette nouvelle population et après avis défavorable des services de la DDT, nous avons refusé le permis de construire.

Concernant la consommation d'eau, il est pour le moins malhonnête de comparer l'époque où la colonie de vacances accueillait environ 60 enfants dans un village dont la population était moins fournie (1 350 habitants en 1999 contre 1 650 aujourd'hui) et où les résidences avec piscines étaient moins nombreuses.

Notre rôle d'élus est de maîtriser l'économie de la ressource. Nous y sommes incités entre autres par l'autorité préfectorale, et le Parc Naturel Régional du Luberon. Il est donc tout à fait pertinent que nous y veillions en fonction des capacités de notre forage et que nous rejetions des projets immobiliers nous paraissant inadaptés à notre territoire. Dois-je rappeler les risques de coupures d'eau en raison de la sécheresse durant l'été 2016 ?

Madame Sotton, dirigeante d'une société immobilière, l'Arche d'Alliance, dont le chiffre d'affaire pour 2017 dépassait les 3 millions d'euros, propose la mise en place d'une structure hybride entre l'EHPAD et la résidence senior.

Malgré un habillage séduisant, il s'agit, comme pour le projet précédent, d'installer une structure d'accueil pour personnes âgées avec un seuil de rentabilité de 80 à 90 résidents en vue de passer par la suite à un vrai EHPAD. Pour conclure je dirai d'abord que notre municipalité est toujours prête à étudier de nouveaux projets dans le cadre du Mas des Prés, et que l'accueil de personnes âgées n'est pas la seule option. En effet, les établissements projetés dans le cadre d'initiatives privées pratiquent le plus souvent des tarifs hors de portée pour les retraites modestes, le secteur public étant fort heureusement beaucoup plus accessible. Il nous semble préférable dans le contexte actuel de privilégier le maintien à domicile, qui est de loin la solution la moins anxiogène pour les personnes âgées. Sur notre territoire cette orientation nécessite un maillage renforcé de l'aide à la personne qui pourrait à terme créer de nombreux emplois.

Pierre Weber



Vie municipale



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous avez jusqu'au 31 mars 2019

Cette année, les délais d'inscription sur les listes électorales ont été prolongés ! Vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire afin de pouvoir voter lors des élections européennes du dimanche 26 mai prochain 2019. Pour participer au scrutin des élections européennes du 26 mai 2019, il suffit de se rendre en mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez également vous inscrire par internet via le site www.service-public.fr.

Votre inscription faite, vous recevrez votre carte électorale au plus tard 3 jours avant le scrutin.

Petit rappel : les électeurs devront se présenter avec leur carte d'identité non périmée.



L'EMPLOI DU FEU

Préfecture de Alpes de Haute Provence
(note du 26 septembre 2018)

« **Le brûlage des déchets verts est interdit en application du règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets ménagers est interdit, quelle que soit la zone. Les déchets verts sont des déchets ménagers**, ils comprennent :

- les déchets issus des tontes de gazon,
- les feuilles, les aiguilles mortes,
- les tailles d'arbres et d'arbustes.

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour laquelle le brûlage est interdit.

Ces déchets verts doivent être compostés ou apportés en déchetterie.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende **pouvant aller jusqu'à 450 €**. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Par dérogation à cette interdiction, seul le brûlage des végétaux coupés produits dans le cadre d'une

activité agricole ou forestière est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40 km/h, les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage (OLD) étant considérés comme une activité forestière. Ainsi, un particulier peut brûler les produits forestiers issus de l'obligation légale de débroussaillage (branches et arbres), il est soumis alors à l'arrêté préfectoral n°2013-1472 sur l'emploi du feu : brûlage autorisé cette année du 16 novembre 2018 au 15 mars 2019. Cet arrêté préfectoral régit l'emploi du feu dans les bois, forêts, landes et dans un périmètre situé à moins de 200 m de ces bois, forêts et landes. Ces espaces sont dénommés "espaces exposés". Au-delà des 200 mètres des "espaces exposés" l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu ne s'applique pas, les citoyens n'ont pas à réaliser d'OLD.

En revanche, un particulier qui entretient son jardin, même s'il se situe dans la zone OLD, ne peut pas brûler ses déchets verts (feuilles, gazon...). »



Communauté de communes

L'OFFICE DE TOURISME

Depuis la fusion des deux communautés de communes (loi NOTRe : *Nouvelle Organisation Territoriale de la République*), la compétence tourisme a été transférée le 1^{er} janvier 2017.

Aujourd'hui ce transfert est effectif au 1^{er} janvier 2019.

Concrètement, cela signifie que l'office de tourisme central est situé à Banon (la Communauté de communes du pays de Banon avait déjà cette compétence avec le personnel et les locaux).

Reillanne devient un B.I.T (Bureau d'informations

touristiques) tout comme St Michel et Simiane la Rotonde. Les touristes apprécieront !

Pour Reillanne, les locaux sont mis à disposition par la commune. L'association qui assurait en complément diverses manifestations comme les vide greniers, les boucles reillannaises...est donc dissoute.

L'hôtesse d'accueil est maintenant salariée de la Communauté de communes. Celle-ci collecte également la taxe de séjour.

LA DÉCHETTERIE

Suite à l'adoption de la loi NOTRe (encore), le transfert de compétence déchetterie était impératif.

Cela impliquait la prise en charge des frais inhérents à ce transfert. Depuis notre élection, nous avons rencontré quelques difficultés à obtenir financièrement l'application de cette loi.

Une nouvelle convention, plus juste pour Reillanne, a été adoptée par la Communauté de communes. Le fonctionnement perdurera, les horaires et les agents

municipaux assureront comme aujourd'hui, le service.

La satisfaction de nos concitoyens est unanime. Notre déchetterie est ouverte 4 demi-journées par semaine, nos agents aident au déchargement, nettoient et évacuent les déchets, trient et interviennent régulièrement sur le remplissage des bennes.

Nous devons garder la plus grande vigilance afin de conserver la même qualité de service.

Ces deux exemples illustrent encore une fois la volonté politique du gouvernement de démanteler l'autonomie des communes, ce qui ne sera pas sans conséquence.

TOUS CONCERNÉS PAR LA POLLUTION

Si nous voulons réduire la pollution nos océans, la destruction de la faune et la flore, il est plus que temps de modifier nos habitudes de vie, de consommation et de production. Si en grande partie cette responsabilité nous échappe, il est rassurant de constater que l'attitude des citoyens force l'attention, pousse à la réflexion et la transformation au niveau des industriels et des gouvernements.

Dans les années à venir le prix du traitement de la tonne de déchets ménagers va augmenter, nous avons donc intérêt à prendre l'habitude de mieux trier nos poubelles.

C'est la Communauté de communes qui est en charge de cette compétence. En attendant un nouveau document d'information nous tenions à vous faire savoir que le tri s'est élargi à de nouveaux déchets. Voici un document provisoire qui vous permettra d'y voir plus clair et vous permettra d'adopter les bons gestes du tri (page suivante) Cependant le tri n'est pas la principale solution. En effet le recyclage coûte cher en eau et en énergie. Nous devons donc impérativement produire moins de d'emballages jetables. Dorénavant de nombreux points de vente proposent l'achat en vrac. Sur internet on trouve

des vidéos de citoyens qui donnent des astuces pour utiliser moins de plastiques, certains relèvent le défi du «zéro déchet». Ce sont des sources d'inspiration pour consommer autrement.

Nous travaillons actuellement à la mise en place de composteurs proches du centre du village pour recueillir les déchets végétaux des personnes qui n'ont pas de jardin.

Chaque premier vendredi du mois, le mouvement « **Nous voulons des coquelicots** » se réunit devant les mairies, au niveau national et européen, pour demander l'arrêt de l'utilisation du glyphosate en agriculture.

Cette invitation s'est tenue à Reillanne le 1^{er} mars devant la mairie ; 52 personnes étaient présentes pour soutenir une agriculture sans pesticide. Prochain rendez-vous, le 5 avril 18h30 à Revest des Brousses.

Nous sommes tous concernés !





Communauté de communes

TRI DES DÉCHETS : NOUS N'AVONS PLUS LE CHOIX !

D'ici 2025, la taxe d'enfouissement des déchets passera de 24 € la tonne en 2019 à 65 €.

Ce qui veut dire que si nous ne changeons pas nos habitudes, nous paierons d'ici là plus de taxes sur le ramassage de nos poubelles que de taxes foncières. **Alors, faut-il se prendre la tête pour trier ?**

A Reillanne, les containers de couleur nous sont familiers.

À partir du 1^{er} avril 2019 :

- tous les emballages (plastique, films, barquettes) } ➤ **container jaune**
- les emballages métalliques bien vidés
(canettes barquettes alu, boîtes de conserves) } ➤ **container jaune**
- les journaux, les magazines, les papiers ➤ **container bleu** (jusqu'à nouvel ordre)
- les bouteilles, les bocaux en verre ➤ **container vert**
- les cartons, **pliés** ➤ **ilots de cartons**
(sur la place et Garde de Dieu)
- les déchets verts ➤ **déchetterie ou composteur**

Non recyclables actuellement, les restes de repas cuisinés, la vaisselle en plastique, les lames de rasoir et de cutter, les seringues, les tubes de colle, les couches, les lingettes, les protections hygiéniques vont dans le **container gris** des ordures ménagères, dans un sac poubelle.

L'objectif d'ici 2022, passer de 65 % des emballages ménagers, 55 % des papiers à **100 % recyclés !**

Le saviez-vous ?

Si 88 % des Français trient, seuls 48 % le font systématiquement. Il reste dans nos poubelles encore 5 % de bouteilles en verre. Il est possible aujourd'hui de recycler l'aluminium des capsules de café, les pots de yaourts.

Les industriels réduisent le poids des emballages sous la pression des consommateurs. Ainsi les bouteilles plastique d'eau minérale ont perdu 40 % de leur poids.

La commune travaille à la mise en place, dans le village, de composteurs pour les déchets verts (salades, épluchures de fruits et légumes).

CONTENEUR JAUNE : LES DÉCHETS À RECYCLER
YELLOW CONTAINER : PACKAGING

NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !

Emballages métalliques
Metal packaging

Tous les emballages en plastique
All plastic packaging

Cartons et briques
Cardboard packaging

Prospectus, enveloppes...
Ads, envelopes...

Journaux et magazines
Newspaper and magazines

Pots, bocaux et bouteilles en verre
Glass jars and bottles

CONTENEUR VERT : LE VERRE
GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS

CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE

Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...
Broken goods, layers, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...



Vie du village

14-18
CENTENAIRE

UNE BELLE CÉRÉMONIE !

Mesdames Messieurs,

« Nous sommes réunis aujourd'hui devant ce monument aux morts de toutes les guerres pour célébrer le centenaire de l'armistice de 1918 qui a mis un terme à une des plus terribles hécatombes du XXème siècle commencée quatre ans plus tôt le 3 août 1914.

Le socialiste Jean Jaurès dira avec lucidité que le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage. Il paiera de sa vie son engagement pour la paix. L'assassinat programmé d'un archiduc à Sarajevo sera le prétexte au déclenchement de l'horreur. Le jeu des alliances entraînera un à un tous les pays dans le premier conflit généralisé du XXème siècle.

Deux armées face à face, organisées en tranchées, où des mois durant les hommes vivent terrés dans des abris de fortune. Il y a continuellement des bombardements d'artillerie meurtriers qui dévastent les hommes et le paysage transformé en une vaste étendue de cratères.

Le télégraphiste Robichon du 95ème régiment d'Infanterie à Verdun témoigne :

« Notre poste était une caverne creusée dans la paroi... il y avait à l'intérieur 50 centimètres d'eau et de boue... On essayait de dormir assis. La terre au-dessus de nous était remplie de corps en putréfaction et l'eau qui tombait par gouttes pressées, était nauséabonde... ».

La foudre s'abat sur l'Europe décimant une génération d'hommes, laissant éplorés des millions de veuves et d'enfants de chaque côté de la ligne de front...

A l'arrière les femmes accomplissent avec courage quantités de tâches décisives. Elles sont engagées dans les colonnes de secours qui soignent les blessés, mais elles assurent aussi le fonctionnement des exploitations agricoles, elles sont à l'usine pour la fabrication des munitions, à la ville elles conduisent les tramways, tiennent les commerces...

Je laisse à d'autres le soin de rendre hommage aux maréchaux et généraux qui ont conduit la stratégie de nos armées dans ces moments difficiles. Encore faudrait-il qu'il le fasse avec discernement. Il me paraît plus important en ce jour anniversaire de célébrer ici le sacrifice de tous ceux dont les noms sont honorés sur chacun des monuments aux morts apparus sur nos places à l'issue de ce conflit.

Aujourd'hui dans le cadre de ce centenaire du



11 novembre 1918 je n'ai pas envie de célébrer une victoire militaire mais plutôt la fin d'une guerre. Célébrons aujourd'hui le retour à la Paix !

Le retour à une paix que les hommes des tranchées ont désiré plus de 4 années durant.

A la lueur des leçons de l'Histoire, de quelle victoire pourrions nous bien nous honorer aujourd'hui ?

Bien sûr la France a repris à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine, les frontières ont été bouleversées, l'empire Allemand, l'empire austro hongrois et l'empire Ottoman ont été démantelés.

Mais la guerre n'a pas servi de leçon !

Elle a débouché sur un Traité de Versailles qui, par esprit de revanche, ajoutait à la défaite de l'Allemagne une écrasante dette de guerre combinée à l'occupation de la Rhénanie. Ces mesures, d'une sévérité extrême, ont été vécues comme une humiliation par le peuple allemand.

Les difficultés économiques combinées à ce sentiment explique en partie l'irrésistible ascension du nazisme revanchard des années 30. Inexorablement, 21 ans après une nouvelle guerre s'abat sur le monde. La seule note positive fut la création de la Société des Nations qui préfigurait notre actuelle ONU. Hélas, à l'usage cette institution s'est avérée, parfaitement impuissante à éviter de nouveaux conflits.

Les morts des deux guerres mondiales du XXème siècle ont permis d'apporter sur notre continent une paix durable. Tout ceux qui sont nés dans les années 1950 n'ont jamais été mobilisés dans un conflit majeur. S'il y a une raison profonde pour se souvenir aujourd'hui du sacrifice des poilus, c'est bien celle là ! Pourtant, partout dans le monde, des conflits régionaux résultants des mêmes causes économiques et géopolitiques menacent encore d'embraser toute la planète. Près de nous, au Moyen Orient, les appétits des puissances pétrolières et gazières font courir à la paix un risque majeur.

Le sacrifice de nos aînés nous commande d'exercer notre vigilance, d'être chacun, chacune d'entre nous, des sentinelles de la paix. »

P Weber



Vie du village

EXPOSITION 1918 2018

Le Credo de l'humanité

I

Vieux qui de porte en porte erre en tendant la main
Toi qui n'a pour hôtel que l'herbe du chemin
Forçat de la misère, épave aux pauvres voiles
Dis-moi, que chantes-tu quand naissent les étoiles

Refrain

Je chante en liberté
La source et son eau claire
C'est Dieu qui l'a créée
Pour les gueux de la terre
Je chante dans les champs
La main qui fait l'aumône
Et je maudis les grands
Qui dorment sur l'argent
Et qui n'aiment personne

II

Blonde aux jolis yeux bleus au seuil de tes vingt ans
Toi dont le doux sourire est gai comme un printemps
Qui porte la croix rouge aussi simple que belle
Dis-moi, que chantes-tu quand l'oiseau ferme l'aile

IIe Refrain

Je chante les soldats
Qui, bravant la rafale
Dans les furieux combats
Sont tombés sous les balles

Je maudirai toujours
Jusqu'à ma dernière heure
Les sinistres vautours
Qui ont coupé les mains
Des orphelins qui pleurent

III

Femme aux longs voiles noirs, couvrant tes cheveux
blancs
Toi qui guide le pas de deux petits enfants
Toi qui paraît marcher vers la cité des rêves
Dis-moi, que chantes-tu quand l'astre d'or se lève

IIIe Refrain

Je chante le Credo
Que chantent les grands-mères
Pour les pauvres petiots
Parias de la misère
Je chante les enfants
Endeuillés par la guerre
Et maudis les tyrans
Qui privent les enfants
Des baisers de leurs pères.



(Ernest Gustin – Vincent Scotto)

PAROLES DE POILUS

2 octobre 1914 « *La guerre ne me dit rien, je n'éprouve aucun plaisir à tirer et quand nous recevons des obus, j'aimerais autant être ailleurs. Le carnage est idiot, répugnant et le reste est littérature, phrases de journalistes et financiers qui tirent leur épingle du jeu et se rient intérieurement des milliers d'imbéciles qui s'assomment pour eux* ». Etienne Tanty



Tulles, le 18 septembre 1914 « *Je ne peux pas m'empêcher de te dire que je suis dans une très mauvaise position, je souffre le martyr, j'avais bien raison de te dire avant de partir qu'il valait mieux être mort que blessé, au moins blessé comme moi. Toute la jambe est pleine d'éclats d'obus et l'os est fracturé. Tous les jours je suis martyr quand on me panse lorsqu'ils m'enlève avec des pinces, des morceaux d'os ou des morceaux de fer...* » extrait de lettre de Léon Hugon

René Pigeard avait 20 ans en 1914. Il était né dans l'Yonne et son père était contremaitre et travaillait pour les Eaux de la Ville de Paris. Imprimeur dans la vie civile, René travaillait à Verdun puis nommé caporal. Fait prisonnier en 1917, il mourut électrocuté en essayant de s'évader de son camp de prisonniers le 17 octobre 1917.

3 décembre 11 h ½ du soir « *Ma chère Bien aimée c'est dans une grande détresse que je me mets à t'écrire et si Dieu et la Sainte Vierge ne me viennent pas en aide, c'est pour la dernière fois, je suis dans une telle détresse et une telle douleur que je ne sais trouver tout ce que je voudrais pouvoir te dire et je vois d'ici quand tu liras ces lignes tout ce que tu vas souffrir ma pauvre amie qui m'est si chère, pardonne moi tout ce que tu vas souffrir par moi...* »
extrait de la lettre de Jean Blanchard



Vie du village



NOËL AVEC LE CCAS





vie du village

NOËL À L'ÉCOLE....



L'équipe municipale tient à remercier chaleureusement M. et Mme Valette (Proxi) pour les friandises qu'ils offrent chaque année à Noël aux élèves de l'école de Reillanne



Le personnel de l'école et de la cantine

MARCHÉ DE NOËL





Vie du village



BIEN VIEILLIR PAR LE MOUVEMENT ET LA RELAXATION...

Prochainement l'association « Brain Up », basée à Marseille, va proposer à Reillanne des ateliers de bien-être en direction des retraités autonomes et indépendants. L'objectif est d'organiser des actions de prévention-santé qui participent au bien-vieillir et facilitent l'autonomie sous la forme d'ateliers pédagogiques et pratiques. « Brain-up » intervient en région sud-est et en Corse et s'appuie sur un réseau de psychologues, sophrologues, art-thérapeutes et diététiciens. Ces actions sont financées et soutenues par les caisses de retraite qui se sont rendues compte que la prévention faisait ses preuves en matière de maintien de l'autonomie.

Plusieurs types d'ateliers seront proposés sur les thèmes du sommeil, la diététique, la mémoire, la relaxation. Ces activités ont aussi pour objectif de favoriser la détente, la bienveillance, la

convivialité et le lien social. Le CCAS de Reillanne soutient cette initiative.

Le premier atelier : « détente et mobilisation corporelle » permettra, par des exercices de respiration et de relaxation, de stimuler les fonctions cérébrales, gérer le stress et renforcer le bien-être grâce à une approche ludique et positive. Cet atelier, entièrement gratuit pour les participants, comprend 5 séances de 2 heures. Il sera animé par Valérie Mignucci art-thérapeute et professeur de yoga.

Il se déroulera le mercredi de 15h à 17h à la salle des fêtes à partir du 15 mai et jusqu'au 12 juin sous condition d'au moins 10 inscriptions (en mairie avant le 30 avril).

LE CENTRE DE LOISIRS



Après une consultation, notre prestataire pour le centre de loisirs a changé. L'objectif de cette consultation était double : réduire les coûts et maintenir l'excellence et l'équivalence des prestations pour les enfants et les familles. Les mercredis et les vacances scolaires sont des moments forts pour les enfants de 4 à 12 ans. Dorénavant, c'est la fédération « Léo Lagrange » qui assure le fonctionnement du centre de loisirs. Cette fédération, active depuis les années 60 remplit



MB et VM

sa mission avec l'équipe de direction en place depuis de nombreuses années. Laure Lambert, bien connue des enfants et des Reillannais, continue à assurer la fonction de directrice au sein de la structure.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe d'animateurs. Pour des raisons budgétaires nous regrettons d'avoir rompu notre collaboration avec l'association « Les Francas » qui intervenait sur la commune depuis de très nombreuses années.

SORTIES AU THÉÂTRE DURANCE

Prochaines sorties au Théâtre Durance

proposées par la mairie de Reillanne et le Théâtre Mandin

- Mardi 26 mars à 21h00 : Laïka

texte d'Ascanio Celestini interprété par David Murgia

Une fable cynique et politique, non dénuée d'espoir, qui questionne notre responsabilité individuelle et collective

- Vendredi 3 mai à 21h00 : Ubu Roi

texte d'Alfred Jarry présenté par la Cie du Jour au Lendemain, mise en scène Agnès Régolo

La folie et l'absurde du pouvoir totalitaire...

Pour les tarifs, les réservations (nombre de places limitées) et tous renseignements sur l'horaire et le lieu de départ à Reillanne, veuillez contacter Monique au Théâtre Mandin : 07 61 70 72 12

Notre municipalité a le plaisir de vous informer de la création d'un service de navettes permettant de se rendre à certaines représentations en soirée au Théâtre Durance à Château-Arnoux. Suite à une proposition du Théâtre Durance, un partenariat avec le Théâtre Mandin et la municipalité de Reillanne a permis la mise en place de cette heureuse initiative.



vie du village

ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE DE REILLANNE

Aujourd'hui nous nous intéressons à la construction d'une forge accolée à la chapelle des Pénitents en 1774. Pour ne pas être trop longs, nous publierons en 3 fois les textes de cette construction.

Le président Jean Pierre Spalla

- 1° Demande de construction de cette forge.
- 2° Devis de la construction
- 3° Enchères pour la construction.

Délibération du Conseil requêtes devis et adjudication concernant la construction de la nouvelle forge, à la porte de la ville près de la chapelle des pénitents

A Monseigneur l'intendant en provence

Les Maire et Consul de la communauté de Raillanne ont l'honneur de présenter tres humblement a votre grandeur que de tous tems il y a eu de deux habitations et boutiques de maréchaux une pour le serrurier l'une desquelles est tombée en ruine de vetusté depuis quelques années, ce qui est cause qu'on n'a pû se procurer un grand marechal, cependant les habitants souffrent beaucoup de n'avoir qu'un maréchal, un seul ne pouvant suffire surtout dans les tems des semences des préparations des terres, et dans le tems de la foule des grains et réduction de la récolte. Mais le déffaut d'une boutique et

habitation a toujours éloigné les ouvriers ce qui a déterminé le Conseil de la communauté assemblée le second janvier dernier de délibérer de faire construire une boutique et habitation hors la porte de la ville chacoudant aux remparts pour éspargner des frais de batisse, dépense qui pourra aller a environ quatre cent livres. Sans l'agrément et aprobation de votre grandeur ; par cette même délibération on a reçu le nommé martin Signoret pour maréchal, qui na promis de venir habiter en ce país qu'aux conditions de luy faire construire une boutique et habitation, a l'instant de lautre maréchal et comme ce second maréchal est dune absolue nécessité pour les habitants affin que les travaux de la campagne ne souffrent point ces supleants attentifs au bien public ont recours a votre justice aux fins quil vous plaise monseigneur en vous aparoisant de l'extrait de la délibération prise à ce sujet permettre et hautoriser les maire et consuls de la communauté de Raillanne de faire dresser un devis estimatif de la construction d'une boutique et habitation pour un segond maréchal de le mettre aux encheres et d'en passer la délivrance à ceux qui en fairont la condition meilleure ce sera justice

Pellegrin maire

Et consuls de la conté de Raillanne



Photo M Marchandise

Rappel eau : pensez à contrôler régulièrement vos compteurs pour détecter les fuites



Vie du village

JUMELAGE : AU MENU D'UNE SOIRÉE ITALIENNE RÉUSSIE...

Samedi 18 novembre, à l'initiative de l'association du jumelage de Reillanne avec Roccasparvera plus de 80 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour mettre à l'honneur l'Italie, et plus particulièrement le jumelage fructueux qui nous lie à Roccasparvera depuis plus de 20 ans. Malgré l'absence regrettée de nos amis italiens, il a été décidé de maintenir la fête, et avec raison !

Ce soir-là, « entre Reillanne et Roccasparvera » a proposé aux Reillannais de marier le plaisir des papilles, de la musique et de la convivialité. Dans l'après-midi, plus de 60 couverts ont été joliment dressés dans la salle des associations, et les cuisiniers Davide et Victor ont concocté un ragù di pecora, accompagné d'une polenta, qui, une fois cuite, fut étalée sur une table et découpée au fil... magnifico ! Une tarentelle de tiramisù concluait ce repas italien savoureux.

En guise d'apéritif, vin chaud et châtaignes grillées, un moment chaleureux accompagné par la chorale de l'école de musique qui régala l'assistance de chants du monde et de percussions.



À la suite du repas très applaudi par tous les convives, le trio « IN BOCCA AL LUPO » (expression en italien pour souhaiter bonne chance) réjouit le public durant plus d'une heure de chansons italiennes des années 1930 à 1960, entrecoupées d'interventions plus vraies que nature ! Un voyage du Piémont à Napoli, musical et enjoué, poétique et sensible, et souvent hilarant ! Merci à toutes et tous les bénévoles, d'avoir contribué à faire de cette soirée une joyeuse fête franco-italienne.

Isabelle Grenut



Voyage à Rocca
du 14 au 16 juin

Rencontre franco-italienne exceptionnelle

pour un prix exceptionnel
(entre 40 € et 20 €)

Tout compris (transport + séjour)

Inscrivez-vous vite en mairie





Vie économique et sociale

RENDEZ-VOUS AUX CAFÉS

Pour terminer le tour des commerces, passons par les cafés.

Nous désirons souhaiter la bienvenue à la famille Sube qui a repris « Le Café de la Place ». Olivier, Sophie et leurs trois enfants, Raphaël, Julien et Alexandre ont décidé de venir s'installer à Reillanne. Profitant d'une reconversion professionnelle, ils ont quitté Paris. Cependant ils ne sont pas arrivés en terre inconnue, ils ont retrouvé ici un ancrage familial et amical. Pour Olivier, c'était un lieu de vacances depuis l'enfance, qu'il a ensuite partagé avec sa femme et ses enfants.

C'est un projet autant personnel que professionnel, alliant la qualité de vie et l'attractivité de Reillanne. Ils ont parié sur les nombreuses activités festives, le marché du dimanche matin et le potentiel touristique pour développer leur activité en particulier la restauration. Ils souhaitent faire quelques travaux mais veulent continuer à faire une bonne cuisine « faite maison » dans un cadre convivial et ouvrir la clientèle à l'international. Nous leur souhaitons succès et réussite.



Un petit tour au « Café du Cours » chez Antoine Prohom. Autre lieu ...autre histoire. Celle de rencontres et de hasard. Tout a commencé à Venise, grâce au programme Erasmus et la rencontre de deux étudiants, Antonin et Antoine où l'un fit découvrir Reillanne à l'autre. Ensuite le hasard a fait son œuvre. Il y eut d'abord la librairie « Le Regain » puis le bar qui fait aussi restaurant. Antoine est aussi très investi dans la vie associative et culturelle. Le « Bar du Cours » propose une à deux soirées musicales par semaine.

Ces deux cafés ont des terrasses ensoleillées que l'on investit avec plaisir.

Des tablées d'amis fusent des rires. On se dit qu'il fait bon vivre à Reillanne !

Marie Buchy



Vie du village



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de Reillanne, avec ses 34 élèves inscrits cette année, continue d'animer la vie culturelle du village. Sa chorale menée par Pauline Paguet a chanté pour la soirée italienne le 17 novembre à la salle des fêtes, accompagnée également par l'atelier percussions. Le marché de Noël du 21 décembre fut également l'occasion de présenter quelques chants sous les illuminations des fêtes.

Les élèves de CE2 et CM1 de l'école primaire préparent actuellement une batucada pour leur défilé de carnaval fin mars, avec les interventions

d'Anke Häussler, enseignante de batterie et chargée de coordination de l'école de musique.

Un concert de printemps des élèves instrumentistes, donc des pianistes, flûtistes, guitaristes et batteurs, se prépare pour le dimanche 17 mars, à la salle des associations à 16h30. Ce sera l'occasion de présenter quelques morceaux en solo ou duo avant d'intégrer les jeunes musiciens dans l'ensemble des élèves pour le concert de fin d'année prévu le dimanche 16 juin.

JAZZ À REILLANNE

Patrick, contrebassiste et Gérard, saxophoniste ont élaboré un projet d'un atelier jazz à Reillanne, en partenariat avec l'école de musique. Ce projet participatif a pour but d'initier enfants et adultes à la musique jazz (écoute, travail de « l'oreille », improvisation), mais surtout de jouer ensemble et d'organiser un petit concert de fin d'année. Une participation de 3€ pour les enfants et de 5€ pour les



adultes vous sera demandée par séance pour l'achat et l'élaboration des partitions pour chaque instrument. Si notre projet vous plaît, vous intéresse et si vous voulez y participer, rendez-vous à partir du 1^{er} mars 2019 à 18h à l'école de musique.

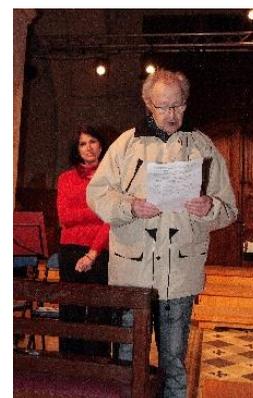
Nous vous attendons nombreux !

Et vive la musique !

INAUGURATION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE : QUEL CONCERT !



Le public est transporté....



Le dimanche 16 décembre dernier, lors du concert donné pour l'inauguration des façades de l'église, le public est venu nombreux et était enthousiaste ! La trentaine de choristes et leur chef ont donné le meilleur d'eux-mêmes dans une ambiance recueillie !

le Chœur départemental des Alpes-de-Haute-Provence a interprété la messe de minuit de Marc-Antoine Charpentier. Un concert d'une grande qualité que chacun a su apprécier. Magnifique prestation très applaudie.



Agenda

Sortie Nature et Découvertes Randonnées avec l'OT

Rens. 04 92 76 45 37
(gratuit adhérents – 2 € randonneurs occasionnels)

Présence du bus
LOGIAH
tous les 1^{er} jeudis du
mois
sur le marché

Don du sang
Prochaines collectes :
jeudi 28 mars 2019
15h00 -19h30 salle des fêtes

Repas dansant
avec « Bal et détente »
samedi 1^{er} juin
salle des fêtes
06 67 27 79 25



Voyage à Rocca

du 14 au 16 juin

Rencontre franco-italienne exceptionnelle

Pour un prix exceptionnel

(entre 40 € et 20 €)

Tout compris (transport + séjour)

Inscrivez-vous vite en mairie

Librairie Regain

Fête de la librairie Regain
Samedi 11 mai de 15h à 20h
Ateliers, lectures, spectacles,
performances...

Et dîner sous les étoiles devant la
librairie (sur réservation)
Renseignements auprès de Sadou
06 87 22 38 59

Stage voix
avec Otilie B
du 29 au 31 mars
infos 06 71 23 94 58

Journée citoyenne

Rendez-vous au Moulin Delestic
samedi 18 mai
avec les Amis du moulin,
Largue et les amars, Cie T'émoi et
la commission environnement

Lâcher de mots

samedi 30 mars
20 h café du Cours
Spécial XXème

Nouveaux horaires de la Poste

(depuis le 3 décembre)
du lundi au samedi matin
9h – 12h
du lundi au vendredi après-midi
14h – 16h30

LES RESTAURANTS DU CŒUR

INSCRIPTIONS

Pour la Campagne Hiver 2018-2019

Si vous avez besoin d'une aide,
le Centre Itinérant se déplace
à REILLANNE

06 46 50 32 45

Loto

dimanche 31 mars - Foot

Vide grenier
mercredi 1^{er} mai
sur la place avec
l'association « des Poulettes »
contact 07 83 80 19 35

Wendo

samedi 30 mars
salle des fêtes
13h30-17h
infos et inscriptions
06 95 88 22 23



**Vous avez 16 ans et +
Le basket vous intéresse ?
Rejoignez l'équipe au city stade le vendredi à 18 h 30**



Nouveau à Reillanne
l'association SUN RIDERS MCP
organise balades, voyages et
manifestations





Informations pratiques

Permanence des élus (sur rendez-vous)

Claire Dufour, maire	sur rendez-vous
Pierre Weber	Lundi et mardi 14 h-17 h 30
Louise Calais	Lundi et vendredi 13 h 30-16h
Muriel Lavault	sur rendez-vous
Lucien Silvy	sur rendez-vous
Francis Marguerite	sur rendez-vous

Mairie Cours Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07
Fax 04 92 76 44 59, mairie.reillanne04@orange.fr ou
com.reillanne@orange.fr

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi **8h – 12h et 13h30 – 17h30**
Mercredi et vendredi **8h – 12h**

*En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public,
merci de contacter le responsable des services techniques,
monsieur Guillaume Pra au 06 33 98 82 64*

Etat civil

Naissances

Lucien Marin	le 4 janvier 2019
Isadora Paillard	le 15 février 2019

Mariages

Gilles Moysse et Christiane Clauwaert	le 9 février 2019
---------------------------------------	-------------------

Décès

Gérard Reyre	le 25 novembre 2018
Gino Zito	le 1 ^{er} novembre 2018
Letizia Giai-Checca Lovera	le 12 décembre 2018
André Bernard	le 23 décembre 2018
Monique Lambert	le 9 janvier 2019
Micheline Ballarin	le 6 février 2019
Mireille Bernard	le 10 février 2019

Inhumations

Jacky Melone	le 16 février 2019
--------------	--------------------

Office de tourisme :

Cours Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37
Email : tourisme@reillanne-en-provence.com
Site : www.reillanne-en-provence.com

Marchés hebdomadaires : tous les jeudis et dimanches
matin sur la place de la Libération ainsi que le poissonnier tous
les vendredis matin avec marché des producteurs et artisans
sur la place

Responsable marché pour les emplacements : Valérie
Cerulei (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

Bibliothèque :

Mercredi 17 h – 19h et jeudi et samedi 10h – 12h.

Crèche : 04 92 76 42 49 – directrice : Virginie Sossi

Musée des Amis des Arts :

Ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous au
04 92 76 42 46 - Présidente Mme Angélique Pasternak

Assistante sociale : tous les mardis matin en mairie
sur RDV au 04 92 30 39 70

ADMR sur rendez-vous avec Madame Isabelle Conizio
04 92 79 01 40

Permanence Secours populaire 1^{er} jeudi de chaque mois de
14h à 16h salle à côté de la Poste

Architecte du Parc du Luberon *sur rendez-vous auprès de la
mairie de 13h30 à 15h30*

mars : mardis 12 et 26 et jeudi 7

avril : mardis 9 et 23

Déchetterie : lundi, mercredi, vendredi après midi 13h30/17h
samedi matin 8h30/12 h

Horaires de la Ressourcerie

- jeudi	9 h 30 – 11 h 30
- Vendredi	16 h – 18 h
- Dimanche	10 h 30 – 12 h 30

NUMÉROS IMPORTANTS

Médecins :

- . Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63
- . Alain Dufour 04 92 76 45 48 / 06 07 49 73 13
- . Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

Infirmières :

- . Lafon-Camus Isabelle } 06 88 49 31 85
- . Massuco Audrey
- . Rapuzzi Véronique 06 08 06 52 97

Kinésithérapeutes :

- . Jean-Jacques Duconseille 04 92 76 66 14
- . Valérie Tordjman 06 74 28 71 40
- . Evelyne Dréviillon 04 92 72 71 86

Ostéopathes :

- . Rapuzzi Véronique 06 08 06 52 97
- . Besson Moïra 06 99 19 31 83

Orthophoniste :

- . Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

Taxis du Luberon : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

La Poste : 04 92 76 54 15

Gendarmerie de Céreste : 04 92 79 00 01

Pompiers 18

Numéro d'urgence international : 112

Police 17

Population à Reillanne 1 690 habitants